

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Votants : 32

N°2021-77

Abstentions : 1

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 28 octobre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire de La Monnerie à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 octobre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Chantal Chabot, Pierre Varachaud délégation à François Chaulet, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Bertrand Jayat délégation à Charles-Antoine Darfeuilles

Secrétaire de séance : Sylvie Germond

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du volet « Inclusion Numérique » du Plan de Relance, l'Etat a lancé le dispositif « Conseiller Numérique France Services » qui est piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

L'ANCT a déclaré la Communauté de Communes Ouest Limousin éligible à l'accueil d'un conseiller numérique France Services. Ainsi la procédure de recrutement a été lancée, et comme annoncé en Conseil Communautaire du 30 septembre 2021, le conseiller numérique a été désigné et a intégré le processus de formation obligatoire à l'exercice des missions de conseiller numérique (soutien des administrés dans leurs usages quotidiens du numérique, sensibilisation aux enjeux du numérique, acquisition de l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne seul).

La Communauté de Communes Ouest Limousin peut bénéficier d'une subvention, à hauteur de 50 000 € maximum pour une durée de 2 ans minimum, afin de financer l'emploi du conseiller numérique, rémunéré à minima à hauteur du SMIC. A ce titre, il convient d'autoriser le Président à signer la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services, telle que transmise à chacun des conseillers communautaires.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité (31 pour ; 1 abstention : monsieur Joël Vilard) :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services ;

- **DONNE** tous pouvoirs à monsieur le Président pour sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20211028-202108_202177-DE
Reçu le 02/11/2021